

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

Le Président de Hautes Terres Communauté

Objet : Signature d'un contrat de maintenance et d'entretien avec l'entreprise BT3P pour garantir l'entretien électrique des installations à la déchetterie de Neussargues en Pinatelle

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération n°2024-CC-085 du Conseil communautaire en date du 11 avril 2024 portant délégation d'attributions du Conseil au Président ;

Considérant la nécessité pour Hautes Terres Communauté de souscrire un contrat d'entretien électrique périodique pour les compacteurs et le broyeur présents à la déchetterie de Neussargues en Pinatelle ;

Considérant que le montant total annuel du contrat s'élève à 10 520 € HT ;

DECIDE

Article 1 : De conclure et signer un contrat de maintenance et d'entretien avec l'entreprise BT3P, située 6 rue du commerce 15170 Neussargues en Pinatelle, pour garantir l'entretien électrique des installations à la déchetterie de Neussargues en Pinatelle ;

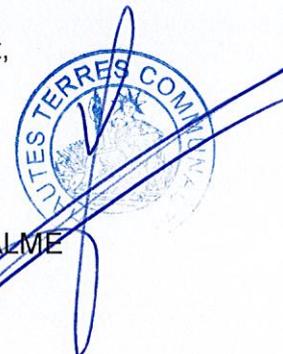
Article 2 : Que le présent contrat est conclu pour une durée de 3 ans à compter du 3 septembre 2024 et pour un montant annuel de 10 520 € HT ;

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil communautaire ;

Article 4 : Madame la Directrice de Hautes Terres Communauté et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Président,

Didier ACHALME



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.